

000 000 006

COMMUNIQUÉ N°2019 _____ MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :

Le gouvernement du Royaume du Maroc a accordé au gouvernement de la République du Mali des bourses d'études pour la formation universitaire, et la formation professionnelle initiale pour les bacheliers et des bourses d'études pour la formation des formateurs, au titre de l'année universitaire 2019-2020.

I Pour la formation universitaire et la formation professionnelle initiale :

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliens de la session d'août 2019, âgés de vingt-trois (23) ans au plus, et ayant au moins **la mention assez-bien**.

Les bourses se répartissent entre les séries ainsi qu'il suit :

- TSE: 50 ;
- TSExp: 45 ;
- STI (GC, GM, GEN, GEL, GELN, GMI) : 20;
- TSEco: 35;
- STG (CO, GCO): 20;
- TLL, TAL: 15
- TSS : 10.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- quatre (04) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;

- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt à faire des études au Maroc.

II. Pour la formation des formateurs :

Les candidats au cycle de Doctorat doivent être titulaire d'un master ou d'un diplôme d'études supérieures reconnu équivalent dans la filière demandée avec au moins la mention Bien.

Les candidats doivent fournir, en sus des documents précités, des copies certifiées conformes de leurs diplômes de formation supérieure, des relevés des notes et des programmes d'études suivies, ainsi qu'un exemplaire de mémoire de fin d'études en Master et un projet de thèse de Doctorat. Ils doivent préciser la filière et l'établissement demandés. Ils sont à cet effet, invités à consulter le site web : **www.enssup.gov.ma**

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la **Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** au plus tard, **le mardi 10 septembre 2019, à 16 heures. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.**

NB :

- Les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures, trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse (la Tuberculose précisément) ou pandémique ;
- **Aucun changement de filières n'est autorisé après la sélection du candidat.**

Les frais de traitement des dossiers s'élèvent à cinq mille (5000F) Francs CFA.

A diffuser en Français
deux (2) fois par jour
pendant trois (3) jours

Bamako, le 02 SEPT 2019
P/Le Ministre P.O.
Le Secrétaire Général,



Pr Drissa DIALLO
Chevalier de l'Ordre National